

# HONORAIRES DE GESTION DE COPROPRIÉTÉS

Tarification applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

**Durée des mandats :** 18 mois

Soit 12 mois d'exercice comptable + 6 mois nécessaires à la convocation de l'assemblée générale

**Résiliation :** Pour motif légitime ou grave

## Forfait de gestion courante d'une copropriété

Jusqu'à 13 lots principaux .....	2 200 € TTC
Plus de 13 lots principaux (Prix par lot) .....	145 € TTC

## Prestations incluses :

L'ensemble des dispositions fixées par l'article 18 de la loi du 10 Juillet 1965 et notamment :

- Etablir le budget prévisionnel, les comptes du syndicat et leurs annexes, le soumettre au vote de l'assemblée générale,
- Tenir pour chaque syndicat une comptabilité séparée qui fait apparaître la position de chaque copropriétaire à l'égard du syndicat,
- Assurer l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des délibérations de l'assemblée générale,
- Administrer l'immeuble, pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien,
- En cas d'urgence, faire procéder à l'exécution de tous travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble,
- Etablir et mettre à jour le carnet d'entretien,
- Représenter le syndicat dans tous les actes civils et en justice, ainsi que pour la publication de l'état descriptif de division, du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes.

**Frais d'affranchissements et acheminements des courrier :** ..... **Frais réels**

**Compte bancaire séparé :** Ouverture et frais de tenue de compte : **Frais bancaires réels**

## Recouvrement des impayés (à la charge du débiteur) :

Première relance .....	2.40 € TTC
Mise en demeure LR + AR .....	75.00 € TTC
Relance après mise en demeure (facultative).....	80.00 € TTC
Conclusion d'un protocole d'accord.....	48.00 € TTC
Inscription hypothèque légale.....	204.00 € TTC
Frais de mainlevée d'hypothèque.....	204.00 € TTC
Constitution et remise du dossier à l'avocat ou l'huissier – Assignation.....	150.00 € TTC
Suivi de la procédure .....	240.00 € TTC

## Frais de Mutation (à la charge du vendeur)

Transmission des éléments nécessaires à l'établissement de :

Montant Pré-état Daté : 150 € HT soit.....	180.00 € TTC
La promesse de vente - L'état daté - Acte authentique.....	380.00 € TTC
L'opposition sur vente .....	150.00 € TTC



**LeConnétable**  
groupe AGDA immobilier

Vente • Location • Syndic

La proximité d'une agence,  
la force d'un groupe

[www.leconnetable.fr](http://www.leconnetable.fr)  
[contact@leconnetable.fr](mailto:contact@leconnetable.fr)

04 76 68 13 81

83, place du Centenaire  
38220 VIZILLE



SARL au capital de 7 775 €  
SIRET 303 940 167 00032  
N°TVA intracommunautaire  
FR46303940167  
Code APE 6832A  
Membre de la Chambre syndicale FNAIM  
Adhérent de la caisse de garantie GFC  
58, rue Général Ferrié  
38100 Grenoble  
N° carte professionnelle CPI  
3801 2017 000 021 295  
Delivrée par la CCI de Grenoble.

FNAIM